

# Concours général agricole



En raison des risques sanitaires, financiers, techniques, juridiques et qualitatifs, les conditions ne sont plus réunies pour permettre un bon déroulement des finales Produits & Vins du Concours général agricole. Aussi, il a été acté du report à 2022 des finales des concours qui devaient se dérouler du 13 au 24 mai 2021 dans 4 villes françaises. Le Concours des Pratiques Agro-Écologiques et le Trophée International des Etablissements Agricoles seront toutefois maintenus durant cette semaine.

## Concours général agricole des pratiques agro-écologiques - Prairies et Parcours

### APPEL À CONCOURIR 2021

Ce concours, organisé depuis 2014 par l'ADASEA 32 dans le Gers, récompense les meilleures pratiques du point de vue agricole et écologique sur des prairies naturelles. Ce prix d'excellence agri-écologique sera décerné par un jury réunissant des experts agronomes, éco-

logues, paysagistes et apicoles.

### LES CRITÈRES DU JURY

Pour apprécier les qualités de chaque prairie, le jury s'appuie sur des indicateurs de végétation, et note ses différentes propriétés agro-écologiques : fonctionnalité agricole et écologique, productivité et saison-

nalité, valeur alimentaire, souplesse d'exploitation, renouvellement de la diversité végétale, valeurs paysagère et patrimoniale. Ils notent également la capacité de l'usage agricole à valoriser et renouveler ces propriétés.

### COMMENT Y PARTICIPER ?

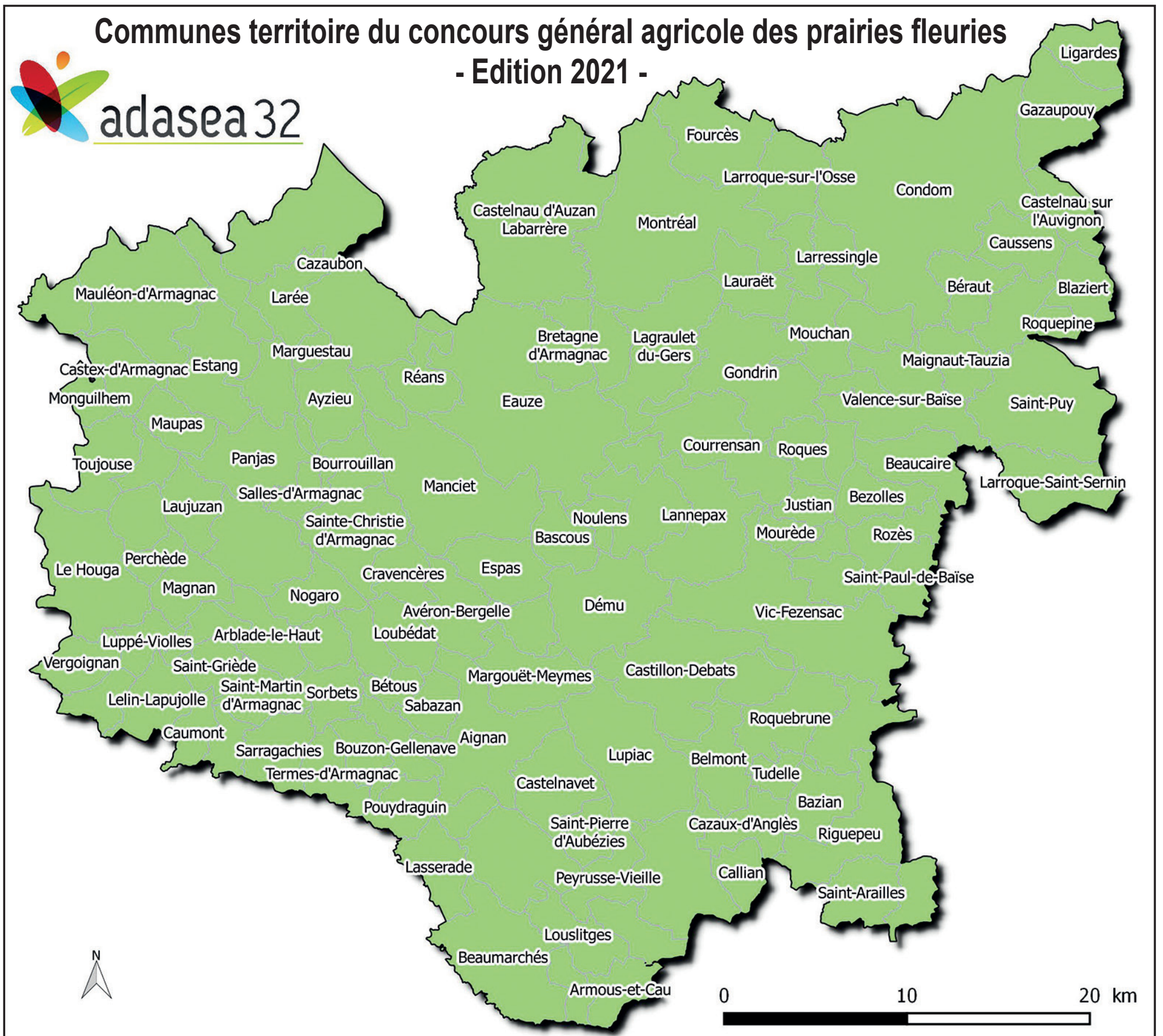
Il faut être exploitant agricole et

avoir au minimum 5 UGB sur l'exploitation.

Pour l'année 2021, le territoire ciblé est celui de l'Armagnac. Pour y participer, il faut que les prairies naturelles que vous souhaitez inscrire au concours soient humides ou inondables, le financement du concours étant assuré via le programme de gestion des milieux

humides, soutenu par l'Agence de l'Eau Adour Garonne, le FONDS Européen FEDER et la Région Occitanie.

*N.B. : Les prairies ne devront pas être fauchées ou pâturées avant le passage du jury, fin mai selon l'avancement de la végétation.*



L'édition précédente, Luc Lahaye à Armous et Cau a remporté le 2<sup>ème</sup> prix « pâturage exclusif-humide » au Salon de l'Agriculture à Paris. En 2020, l'ADASEA a organisé un Concours photographique sur le thème des prairies naturelles afin de valoriser ces milieux en lien avec l'élevage. Les photographes gagnants accompagneront le jury sur les prairies de l'Armagnac.

Renseignements et inscriptions : ADASEA du Gers - 05.62.61.79.50